

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée ; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
OCTROYÉE À L'ASSOCIATION
GOOD LUCK RUGBY CLUB DANS
LE CADRE DE LA RÉFECTION DU
TERRAIN DE RUGBY**

CM-2018-5S-CAB-76

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de l'association Good Luck Rugby Club qui sollicite la Ville pour un accompagnement financier, en vue de la réfection du terrain de rugby pour mener à bien leurs activités sportives, dans un environnement sécurisé, suite aux dégradations constatés de l'ouvrage ;

Vu l'avis favorable de la commission "Vie Associative et Démocratie Participative", en date du 28 septembre 2018 ;

Considérant que l'association Good Luck Rugby Club contribue à la diversification de la pratique sportive sur le territoire du Gosier ;

Considérant que l'association Good Luck Rugby Club participe aux frais de réfection du terrain ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner dans le cadre de sa politique sportives, les associations de son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'allouer une subvention de deux milles euros (2000 €) à l'association Good Luck Rugby Club.

Article 2 : D'approuver la dépense engagée et de l'imputer au budget de la Ville.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 14 NOV. 2018 Et publication ou notification le 14 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~en place~~
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle octroyée à l'association GOOD LUCK RUGBY CLUB dans le cadre de la réfection du terrain de rugby

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2018

Numéro de l'acte : CM20185SCAB76 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SCAB76-DE

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €